



Ville de Fagnières

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FAGNIERES

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AVRIL 2015

N° 2015-04-22-06

**CRÉATION ET SUPPRESSION DE POSTES
DANS LE CADRE D'AVANCEMENT DE GRADE**

Le 22 avril 2015 à 20h30 le Conseil Municipal de la commune, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain BIAUX, Maire.

Date de convocation : 15 avril 2015

Date d'affichage de la convocation : 15 avril 2015

PRÉSIDENCE : M. BIAUX, Maire

PRÉSENTS :

Mme DETERM – M. FENAT – Mme LE LAY – M. BISSON – Mme LÉMERÉ – Mme STEVENOT – M. HAQUELLE – Mme MARTIN – M. PEROT – M. CAILLOT – M. ROULIN – Mme GIROD – M. MOUROUGANE – M. GALLOIS – M. KESTLER – Mme HAMEREL – Mme PERNET – Mme ANTUNES.

ABSENTS :

M. FAUCONNET	donne pouvoir à	M. HAQUELLE
Mme LE GUERN	donne pouvoir à	Mme GIROD
Mme MILLOT	donne pouvoir à	Mme DETERM
M. BESSON	donne pouvoir à	Mme PERNET
M. VANET	donne pouvoir à	M. KESTLER
M. CHOUARD		
Mme THILLY		
Mme DORTA BERMEJO		

<u>Membres en exercice</u> :	27
<u>Membres présents</u> :	19
<u>Procurations</u> :	5
<u>Votants</u> :	24

Secrétaire de séance : M. KESTLER

**6/ CRÉATION ET SUPPRESSION DE POSTES
DANS LE CADRE D'AVANCEMENT DE GRADE**

Rapporteur : M. BISSON

Dans le cadre de la promotion professionnelle de nos agents, nous avons sollicité l'avis des commissions administratives paritaires qui se sont réunies le mardi 10 mars 2015 pour les agents de catégorie A et B et le jeudi 12 mars 2015 pour les agents de catégorie C.

Un avis favorable a été rendu par ces instances pour les avancements aux grades supérieurs des agents inscrits sur le tableau d'avancement qui remplissaient les conditions d'ancienneté et de compétence.
Afin de pouvoir nommer les agents, il est nécessaire de créer les postes correspondants.

Il vous est proposé :

De créer les postes suivants à compter du 1^{ER} mai 2015:

- Atsem principale 2^{ème} classe
- Adjoint technique principal 2^{ème} classe
- Adjoint technique 1^{ère} classe
- Rédacteur principal 1^{ère} classe (réussite examen professionnel)

De créer le poste suivant à compter du 1^{er} novembre 2015

- Adjoint technique 1^{ère} classe (les conditions d'avancement étant réunies au 1^{er} novembre 2015)

De supprimer les postes correspondants sous réserve de l'avis des membres du Comité Technique.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis favorable de la commission des finances du 14 avril 2015 ;

OUI l'exposé qui précède,

APPROUVE la création de 5 postes cités ci-dessus.

SUPPRIME les postes correspondants sous réserve de l'avis des membres du Comité Technique.

DIT QUE le tableau des effectifs sera remis à jour au 1^{er} mai 2015 puis au 1^{er} novembre 2015.

Résultat du vote :

- Voix pour : 24
- Voix contre : 0
- Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend une délibération conforme.

Certifiée conforme par le Maire qui atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle a été prise la présente délibération est affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Fagnières, conformément à la loi.

LE MAIRE,

Alpin BIAUX

